

01.036

**Gegen Asylrechtsmissbrauch.  
Volksinitiative  
Contre les abus dans le  
droit d'asile. Initiative populaire**

*Schlussabstimmung – Vote final*

Botschaft des Bundesrates 15.06.01 (BBI 2001 4725)  
Message du Conseil fédéral 15.06.01 (FF 2001 4511)  
Ständerat/Conseil des Etats 06.12.01 (Erstrat – Premier Conseil)  
Nationalrat/Conseil national 20.03.02 (Zweitrat – Deuxième Conseil)  
Ständerat/Conseil des Etats 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Nationalrat/Conseil national 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Text des Erlasses (BBI 2002 2744)  
Texte de l'acte législatif (FF 2002 2575)

**Bundesbeschluss über die Volksinitiative «gegen Asylrechtsmissbrauch»  
Arrêté fédéral sur l'initiative populaire «contre les abus dans le droit d'asile»**

*Abstimmung – Vote  
(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 01.036/2184)*

Für Annahme des Entwurfes .... 137 Stimmen  
Dagegen .... 44 Stimmen

01.457

**Parlamentarische Initiative  
RK-SR.  
Verjährung  
der Strafverfolgung  
Initiative parlementaire  
CAJ-CE.  
Prescription  
de l'action pénale**

*Schlussabstimmung – Vote final*

Einreichungsdatum 12.11.01  
Date de dépôt 12.11.01  
Bericht RK-SR 16.11.01 (BBI 2002 2673)  
Rapport CAJ-CE 16.11.01 (FF 2002 2512)  
Stellungnahme des Bundesrates 30.11.01 (BBI 2002 1649)  
Avis du Conseil fédéral 30.11.01 (FF 2002 1579)  
Ständerat/Conseil des Etats 06.12.01 (Erstrat – Premier Conseil)  
Nationalrat/Conseil national 07.03.02 (Zweitrat – Deuxième Conseil)  
Ständerat/Conseil des Etats 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Nationalrat/Conseil national 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Text des Erlasses (BBI 2002 2750)  
Texte de l'acte législatif (FF 2750 2581)

**Schweizerisches Strafgesetzbuch und Militärstrafgesetz  
(Verjährung der Strafverfolgung)  
Code pénal suisse et Code pénal militaire (Prescription  
de l'action pénale)**

*Abstimmung – Vote  
(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 01.457/2185)*

Für Annahme des Entwurfes .... 174 Stimmen  
Dagegen .... 7 Stimmen

02.003

**Aussenwirtschaftspolitik.  
Bericht 2001  
Politique économique extérieure.  
Rapport 2001**

*Schlussabstimmung – Vote final*

Bericht und Botschaften des Bundesrates 09.01.02 (BBI 2002 1263)  
Rapport et messages du Conseil fédéral 09.01.02 (FF 2002 1198)  
Nationalrat/Conseil national 05.03.02 (Ordnungsantrag – Motion d'ordre)  
Nationalrat/Conseil national 06.03.02 (Erstrat – Premier Conseil)  
Ständerat/Conseil des Etats 14.03.02 (Zweitrat – Deuxième Conseil)  
Nationalrat/Conseil national 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Ständerat/Conseil des Etats 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Text des Erlasses 8 (BBI 2002 2797)  
Texte de l'acte législatif 8 (FF 2002 2628)

**8. Bundesbeschluss zum Übereinkommen über die Aufgaben der Internationalen Studiengruppe für Jute von 2001**

**8. Arrêté fédéral concernant l'Accord portant mandat du Groupe d'étude international du jute 2001**

*Abstimmung – Vote  
(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 02.003/2186)*

Für Annahme des Entwurfes .... 115 Stimmen  
Dagegen .... 47 Stimmen

02.015

**Freizügigkeit  
der Anwältinnen und Anwälte.  
Bundesgesetz  
Libre circulation  
des avocats.  
Loi fédérale**

*Schlussabstimmung – Vote final*

Botschaft des Bundesrates 30.01.02 (BBI 2002 2637)  
Message du Conseil fédéral 30.01.02 (FF 2002 2477)  
Ständerat/Conseil des Etats 18.03.02 (Erstrat – Premier Conseil)  
Nationalrat/Conseil national 20.03.02 (Zweitrat – Deuxième Conseil)  
Ständerat/Conseil des Etats 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Nationalrat/Conseil national 22.03.02 (Schlussabstimmung – Vote final)  
Text des Erlasses (BBI 2002 2762)  
Texte de l'acte législatif (FF 2002 2593)

**Bundesgesetz über die Freizügigkeit der Anwältinnen und Anwälte  
Loi fédérale sur la libre circulation des avocats**

*Abstimmung – Vote  
(namentlich – nominatif: Beilage – Annexe 02.015/2187)*

Für Annahme des Entwurfes .... 183 Stimmen  
(Einstimmigkeit)

## 02.9002

## Mitteilungen der Präsidentin Communications de la présidente

**La présidente** (Maury Pasquier Liliane, présidente): Nous prenons aujourd'hui congé de notre collègue Hans Zbinden, qui se voit contraint de quitter notre Conseil pour mieux se consacrer à ses activités professionnelles. Après avoir fait partie du Grand Conseil argovien pendant dix ans, Conseil qu'il a présidé en 1986/87, Hans Zbinden a été élu une première fois au Conseil national en 1987, puis après une pause forcée de deux ans, est revenu siéger sous la coupole dès le mois de juin 1993 sous les couleurs socialistes.

Membre très actif de la Commission de politique extérieure et de celle de l'éducation, de la science et de la culture, Hans Zbinden a déposé trente interventions parlementaires depuis 1995, parmi lesquelles je citerai une initiative parlementaire en faveur d'un article constitutionnel sur l'éducation, ainsi que des interventions portant sur la démocratisation des institutions internationales, et pour une politique étrangère plus proche des citoyennes et des citoyens.

Lors de la précédente législature, Hans Zbinden a également pris part aux travaux consacrés à la réforme de la Constitution, et il est parvenu par son engagement à faire inscrire dans notre texte fondamental les droits des enfants et des jeunes.

Hans Zbinden a ainsi, tout au long de ces années, manifesté son souci d'une plus grande participation – participation des citoyennes et des citoyens, jeunes ou moins jeunes, à la politique; mais aussi participation du Parlement à la définition de nos relations avec l'étranger. Je pense également pouvoir dire que celles et ceux qui ont eu l'occasion de travailler avec lui ont pu apprécier son amabilité, et parfois même quelques douceurs produites dans la boulangerie familiale. En votre nom, je souhaite à notre collègue plein succès dans ses activités futures, et je le remercie de son excellent travail parlementaire et de son engagement au service de ses convictions et de la communauté toute entière. Et pour lui manifester cette reconnaissance, je lui offre un petit souvenir de ce Parlement. (*Applaudissements*)

A l'heure de clore cette session de printemps 2002, vous me permettrez de dresser un bref bilan de ces treize jours de débats, un bilan dont vous verrez qu'il est en demi-teinte.

Au chapitre des satisfactions figure le nombre d'interventions traitées, puisque nous avons réussi à traiter pas moins de 252 interventions diverses, alors que seules 188 – si j'ose dire – ont été déposées. Donc, c'est un grand succès puisque nous avons fait diminuer notre «tas» d'une soixantaine d'interventions.

Au chapitre des satisfactions toujours figure le fait d'avoir pu contenir la durée de nos séances dans des limites acceptables sans séances de nuit ni autres séances «open end». Mais – car il y a un mais – cela n'a été possible que parce que nous avons renvoyé en commission deux objets importants. Et je crains bien que nous ne puissions à l'avenir nous satisfaire de nos quatre sessions ordinaires annuelles si nous ne respectons pas les règles que nous nous sommes données, notamment en matière de temps de parole ou en détournant les possibilités initialement offertes par notre règlement pour une saine expression de toutes les sensibilités. Je peux vous assurer, vous me croirez si vous le voulez, que je n'aime pas particulièrement jouer les mères fouettardes – d'ailleurs, ce n'est plus de saison –, mais que je préfère de loin l'autogestion au dirigisme.

Au chapitre des préoccupations, je dois en revanche inscrire le renvoi des projets de modification du droit du bail et de la loi sur le service civil. Ces renvois devraient nous mettre en garde. Avant qu'une commission n'envoie un objet devant le plénum, elle doit être sûre que les travaux ont été menés à

fond, que les opinions sont faites – ceci pour tenter d'éviter au maximum les renvois coups de théâtre qui ne contribuent en aucune manière à l'efficience de nos travaux.

Les commissions sont faites pour les discussions approfondies, dans le détail, quitte à couper les cheveux en quatre. Le plénum permet quant à lui l'expression publique des principes et des fondements des différentes positions. Sans vouloir censurer ou amputer qui que ce soit de ses prérogatives de parlementaire, je pense qu'un peu plus de confiance et de capacité de délégation aux collègues de parti, un peu plus de modestie, contribueraient également à une plus grande sérénité. Les renvois en commission sont le plus souvent des coups de poker dont personne ne sort gagnant. Et puis vous me permettrez encore un mot à propos de sérénité. Vous avez appris comme moi, quand vous étiez petits, à vous taire quand quelqu'un parle, à chuchoter ou à quitter la pièce pour ne pas déranger une conversation en cours. Vous avez appris plus récemment à éteindre vos téléphones portables avant une séance de cinéma ou une pièce de théâtre. Mais tout se passe comme si, ici, dans cette salle, tout ce que vous avez appris dès votre plus jeune âge disparaissait comme sous l'effet d'un esprit maléfique! (*Hilarité*)

Quand la personne qui préside ne comprend plus ce que dit la personne qui parle à la tribune de l'orateur, un mètre à peine devant elle, quand elle hésite à biper les parlementaires de peur que la personne qui est en train de parler – et c'est souvent un membre du Conseil fédéral – n'ait systématiquement le sentiment de parler dans le vide, voire dans le désert, c'est que le bruit devient un vrai problème. Avant de devoir inventer des règles encore plus strictes, je vous invite à vous souvenir des leçons de savoir-vivre que vous avez reçues, à faire preuve tout à la fois d'autodiscipline, de respect et de sens de la dignité.

Je tiens encore à remercier les Services du Parlement, tout spécialement aujourd'hui les traductrices et traducteurs, qui sont mis à rude épreuve avec les nombreux intervenants et intervenantes qui ont tellement à dire que le temps est toujours trop court.

Après vous avoir sonné les cloches, je vous souhaite de profiter du silence – puisque ces cloches vont être au repos jusqu'à Pâques – et de retrouver la sérénité.

Je vous remercie de votre engagement et je vous invite encore à participer, si vous le pouvez, à la cérémonie officielle des Cent Ans du Parlement. Je vous souhaite un bon retour dans vos foyers.

La séance et la session sont terminées.

*Schluss der Sitzung und der Session um 08.55 Uhr  
Fin de la séance et de la session à 08 h 55*

### Einfache Anfragen

*Gemäss Artikel 59 Absatz 1 des Geschäftsreglements des Nationalrates (GRN) werden im Amtlichen Bulletin auch die Einfachen Anfragen veröffentlicht. Sie werden vom Bundesrat schriftlich beantwortet und im Rat nicht behandelt (Art. 35 Abs. 6 GRN).*

### Questions ordinaires

*Selon l'article 59 alinéa 1er du Règlement du Conseil national (RCN), les questions ordinaires sont également publiées dans le Bulletin officiel. Le Conseil fédéral y répond par écrit, et elles ne sont pas traitées par le Conseil (art. 35 al. 6 RCN).*

